

Symbole de la solidarité et de la mémoire depuis la Première Guerre mondiale, le Bleuet de France assure depuis plus d'un siècle un soutien psychologique, matériel et financier aux hommes et aux femmes qui ont risqué leur vie pour la France, ainsi qu'à leurs proches (anciens combattants, militaires blessés, familles endeuillées, pupilles de la Nation).
Il participe également à la reconstruction des victimes d'actes de terrorisme.

Notre histoire

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Charlotte Malleterre et Suzanne Lenhardt, deux infirmières touchées par le sort des millions de Français blessés, créent un atelier de confection de bleuets en tissu à l'Institution Nationale des Invalides pour que les pensionnaires, militaires et combattants blessés, les vendent sur la voie publique comme complément de revenus.

Pourquoi la fleur du Bleuet ?

Le bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant :
Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus » , sur les champs de bataille. Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, une des seules qui poussaient dans la boue des tranchées ; une note colorée dans un paysage dévasté, un signe d'espoir et de résilience.
Le bleu est une couleur de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore.

QUELQUES-UNES DE NOS MISSIONS

Le sport pour aider les blessés de guerre à se reconstruire



Une activité sportive régulière permet aux blessés de guerre - souffrant de séquelles physiques et psychologiques terribles qui bouleversent leur vie quotidienne et celle de leur entourage - de reprendre confiance en eux, de remobiliser leur corps et de s'intégrer au sein d'un groupe.

Le Bleuet de France soutient par exemple :

- L'achat de matériel (vélos, fauteuils roulants, prothèses) pour des activités sportives adaptées.
- Le financement de matériel médical de pointe pour les hôpitaux militaires permettant la rééducation des militaires blessés en opération.
- La préparation sportive, matérielle et psychologique des militaires blessés devenus athlètes de haut niveau lors des grandes manifestations sportives : Invictus Games, Challenge Ad Victoriam, Jeux Paralympiques 2024...

Prendre soin de nos combattants et de leurs familles



Par les risques qu'ils encourent en se battant pour notre sécurité, les soldats français payent souvent un lourd tribu physique et psychologique ; la France comptabilise à ce jour 4 600 blessés de guerre dont 2 600 soldats victimes de stress post-traumatique (SPT), et 1.5 millions d'Anciens combattants.

- Accompagnement psychosocial dans les maisons ATHOS et à l'Institut National des Invalides pour les soldats victimes de SPT, afin de soigner leurs blessures « invisibles ».
- Acquisition d'équipements de pointe pour les hôpitaux militaires pour soigner les blessés de guerre.
- Aide aux Anciens combattants et à leurs familles, résidents d'EHPAD labellisés « Bleuet de France » : amélioration du bien-être, financement d'équipements, colis « douceur »...

« *Chaque année, quand arrive le 11 novembre, des jeunes viennent me voir et me donnent un colis du Bleuet de France. Mon époux était un grand mutilé de la Seconde Guerre mondiale, depuis que je l'ai perdu je n'ai plus de famille, cela me touche beaucoup.*»
Résidente d'un EHPAD labellisé « Bleuet de France » à un représentant du Bleuet de France

Les pupilles : enfants de la nation



Créé en 1917 pour venir en aide aux 986 000 orphelins que la Première Guerre mondiale laissa derrière elle, le statut de pupille est une adoption par la Nation pour tout enfant de moins de 21 ans dont les parents ont été victimes de guerre ou bien d'actes de terrorisme. Il permet d'apporter à ces enfants le soutien matériel et moral de la Nation tout entière.
Le nombre d'adoptions de pupilles, qui avait connu une baisse sensible dans les années 2000, a malheureusement connu une recrudescence depuis les attentats de 2015.

Le Bleuet de France soutient chaque année 1400 pupilles mineurs en participant :

- Au financement de leur scolarité et de leurs études supérieures,
- Aux étrennes de fin d'année,
- À des projets particuliers tels que des voyages linguistiques, des projets sportifs, un accompagnement dans leurs projets professionnels (brevet d'aviation, entraînement sportif de haut niveau…).

« Mon mari est décédé des suites de ses graves blessures le 6 septembre 2009 après une explosion […] en Afghanistan. […] Le Bleuet de France nous a soutenus, moi et mes enfants. […] Ils sont vraiment là pour pourvoir à l'éducation des enfants, veiller à ce qu'ils ne manquent de rien, leur permettre de partir en vacances, leur permettre d'avoir tout ce dont ils ont besoin pour leur éducation, pour l'école. Ce ne sont pas que des aides financières, c'est un soutien psychologique. »
Solène Rousselle, 41 ans, 2 enfants, veuve de guerre

Éduquer et transmettre la mémoire nationale



Le Bleuet de France agit pour la transmission de la mémoire auprès de la jeunesse française et veut promouvoir les valeurs d'engagement, de solidarité et de résilience. Chaque année, ce sont 9 000 élèves du primaire et du secondaire qui bénéficient d'un dispositif pédagogique de sensibilisation.
Le Bleuet de France participe également à des expositions temporaires grand public sur les conflits du XX^{e} siècle, à des aides pour des associations de mémoire et de rénovation des monuments aux morts. Pour faire face aux nouveaux enjeux de digitalisation et de numérisation de la société, le Bleuet de France 2.0 se démocratise avec de nouveaux projets numériques à visée pédagogique (concours « Bulles de Mémoire », « Les Petits artistes de la Mémoire »).

SOUTENIR LE BLEUET DE FRANCE, C'EST AIDER CEUX QUI RESTENT.

Il est aujourd'hui possible d'agir au quotidien pour venir en aide aux personnes qui se sont engagées pour la liberté de la Nation tout en préparant un avenir plus solidaire pour tous.

REJOIGNEZ NOTRE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ !

Faites un don :

- **En ligne**, sur notre site : bleuetdefrance.fr

- **Par virement :**
 IBAN : FR76 3000 3015 3800 0501 3857 797
 BIC : SOGEFRPP
 Nous vous remercions de bien vouloir prévenir simultanément de votre don par un e-mail à : don@bleuetdefrance.fr en indiquant dans votre mail vos coordonnées pour l'établissement du reçus fiscal.

- **Par chèque** : à l'ordre du « Bleuet de France » à envoyer à :
 Bleuet de France
 70 rue de l'amiral Roussin
 75015 Paris

- **Par SMS** : Envoyez :
 BLEUET5
 BLEUET10
 BLEUET20
 au 92030 pour faire un don de 5 €, 10 € ou 20 €

Bénéficiez de déductions fiscales :

- À hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% de votre revenu imposable : **un don de 100€ vous coûte en réalité 34€.**

- À hauteur de 60% de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 20 000€ ou de 0.5% du chiffre d'affaires si ce dernier montant est plus élevé : **un don de 1000€ vous coûte en réalité 400€.**